

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC

Arrêté de circulation route des Fraux, au lieu-dit les Genestes

Le Maire de la commune de GIGNAC

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande de l'entreprise INEO RESEAUX SUD OUEST représentée par Monsieur Eric TAURAND du 27/01/2025 se situant au 15 chemin de la chasse, ZI en Jacca, 31771 Colomiers.

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu pendant 30 jours à partir du 17/02/2025,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier et d'une tranchée sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Dans le cadre des travaux de branchement au réseau électrique sur la route des Fraux, la circulation sera interdite à tous véhicules pendant 30 jours à partir du 17/02/2025.

ARTICLE 2

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité ainsi que les déviations, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à GIGNAC, le 04/02/2025

Le Maire,

Solange OURCIVAL

S. Ourcival

